



Avec le soutien de la région  
 île de France



NOTRE ENGAGEMENT :  
VOTRE REUSSITE !

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

(SALAIRES 2018)

CATÉGORIE QUOTA  
et HORS QUOTA (Barème) uniquement si vous accueillez des apprentis du CFA IGS

FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE  
UN INVESTISSEMENT DURABLE POUR VOTRE ENTREPRISE  
DEVENEZ PARTENAIRE DU CFA IGS

LE PÔLE APPRENTISSAGE

# DES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES ET DE PROJETS RÉALISÉS GRÂCE À VOTRE TAXE D' APPRENTISSAGE



## Innovations Pédagogiques

Création de différents modules en **E-learning** afin de confirmer nos actions en faveur d'une pédagogie inversée et d'aider à la préparation de certaines certifications (TOEIC, permis de conduire européen de l'entrepreneuriat). Des **communautés de pratiques** ont vu le jour pour accompagner les apprentis en leur apportant des réponses à leurs besoins dans le cadre de leurs activités professionnelles.

## International

Convaincus de l'importance de l'approfondissement des connaissances en langue étrangères, nous proposons des séminaires qui permettent aux apprentis de suivre des cours dispensés totalement en anglais. Nous leur permettons également de découvrir d'autres cultures et d'être confrontés à des pratiques professionnelles, nous développons des **séjours culturels** à l'étranger (Stockholm, Shanghai, New York) et d'**immersions professionnelles** de plusieurs semaines notamment à DUBLIN. Nous mettons en place des **modules d'apprentissage des langues** par le théâtre et l'art. Nous proposons des parcours individualisés sur des portails de langues (Rosetta Stone, Edutainment).

## Accompagnement dans la formation et vers l'emploi

Depuis de nombreuses années, le CFA met en place un dispositif d'accompagnement individualisé tout au long de la formation au travers notamment d'échanges réguliers avec les Maîtres d'apprentissage et les entreprises. Le CFA propose à tous les candidats un **accompagnement personnalisé** à la recherche d'entreprise en s'appuyant sur du coaching, du suivi téléphonique régulier et des simulations d'entretiens. Les candidats bénéficient d'un service de développeurs internes de l'apprentissage qui leur propose des offres de postes ciblés. Quatre **modules d'accompagnement vers l'emploi** ont été créés pour optimiser les compétences et favoriser un fort taux d'insertion à l'issue de la formation.

## Art et culture

**Apprentiscènes**, ou l'occasion pour les apprentis de relever le défi proposé par la Région Ile de France en se glissant quelques heures durant dans la peau de comédiens et exprimant dans un domaine où on ne les attend pas, tout leur talent de créativité et leur enthousiasme. **Le Prix littéraire des apprentis et lycéens**, moment privilégié où l'apprenti découvre la littérature contemporaine au travers d'ouvrages mais aussi de rencontres avec les auteurs. Cette participation au Prix littéraire est également la possibilité de choisir un livre qui l'a particulièrement touché et de le défendre lors d'un jury régional. Dans un contexte animé et convivial, **Urb'Art** permet de participer à des ateliers où l'art s'exprime dans toutes ses dimensions urbaines.

## UN CFA AU SERVICE DES ENTREPRISES

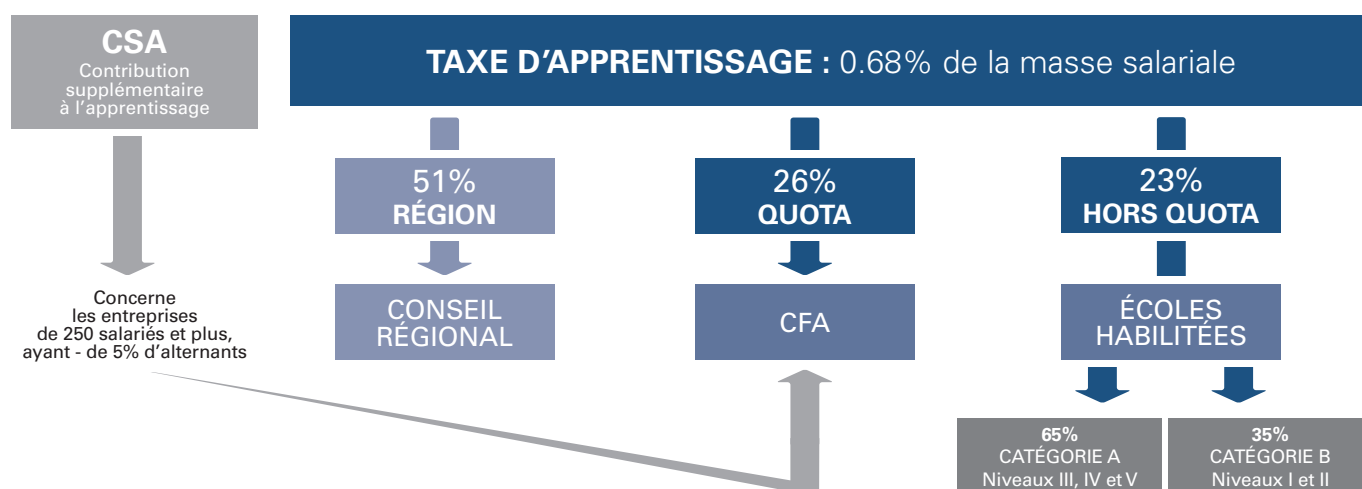
- Un **service emploi** pour le recrutement de vos apprentis
- **Evénements entreprises** pour développer votre marque employeur et communiquer sur vos métiers
- Implication dans les cursus et les **projets pédagogiques** : cas d'entreprise, participation aux jurys, parrainage de promotions
- **Formation** des maîtres d'apprentissage
- Accès au **réseau de diplômés**
- **Hand'IGS**, la mission handicap du Groupe IGS

# MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : (LOI DU 5 MARS 2014)

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2019, elle s'élève à 0.68%\* de la masse salariale.

Elle se divise en 3 parties : la part réservée au Conseil Régional, le Quota qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème catégories A et B) qui peut être utilisé pour compléter le financement de la formation des apprentis présents au CFA IGS.

\* Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe d'apprentissage est majorée lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 5% de l'effectif moyen annuel. Nous nous tenons à votre disposition pour le détail de cette majoration.



## COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA IGS:

**Vous souhaitez participer au développement de notre CFA. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.**

- 1- Complétez le bordereau** de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées du CFA IGS.
- 2- Renvoyez à votre OCTA** votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 28 février 2019. Merci également de nous faire parvenir une copie de votre bordereau.

Le CFA IGS est habilité en quota. Nous pouvons recevoir le hors quota uniquement pour compléter le financement de la formation des apprentis présents au CFA IGS.

# CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DU CFA IGS PAR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

## Le CFA IGS :

- **36 ans** d'expertise apprentissage
- Des diplômes visés et des titres certifiés :  
**Plus de 26 formations reconnues** Bac / BTS / Licence / Master et niveau I et II CNCP
- **8 filières** : - Commerce et Marketing  
- Ressources Humaines  
- Communication  
- Informatique  
- Immobilier  
- Comptabilité Gestion Finance  
- Banque et Assurance  
- Management Entrepreneuriat
- **1400** apprentis par an
- Un réseau de **5500** entreprises partenaires
- 80% des apprentis placés par nos soins



**Pour le versement de votre Quota  
et Hors Quota ( Barème) si vous accueillez des apprentis du CFA**

### CFA IGS

12, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

[www.cfaigs.com](http://www.cfaigs.com)

**UAI : 0752944T**

A reporter sur le bordereau  
de votre Organisme Collecteur  
de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

### VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ : Service Relations Entreprises

David VANKERSSCHAEVER - [dvankersschaever@groupe-igs.fr](mailto:dvankersschaever@groupe-igs.fr)

Tél.: 01.80.97.46.71